

Le Ministre Laurent Wauquiez, en déplacement chez le courtier Place de la Formation, met l'accent sur le développement d'un "service sur-mesure et de qualité" pour les entreprises

Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'Emploi, a choisi de se rendre chez Place de la Formation, courtier en formation professionnelle fondé en 2006 et situé à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), jeudi 20 novembre 2008, pour défendre son projet de simplification du système de formation professionnelle, notamment pour les PME/TPE, et son intérêt pour des prestations "sur-mesure et de qualité". Le fondateur et directeur général de Place de la Formation, Jérôme Lesage, a reçu le ministre avec quatre de ses clients, les agences photographiques Roger-Viollet et La Parisienne, Environnement SA, Avis et le Club Med, ainsi que deux Opca partenaires, Agefos PME et Opcalia.

"Place de la Formation est une entreprise qui emploie quinze personnes et fait la preuve qu'il est possible de proposer une offre de service simple et rapide aux entreprises", déclare Laurent Wauquiez.

Le courtier joue le rôle d'intermédiaire pour le compte d'entreprises à la recherche de formations. Lui-même déclaré en tant que dispensateur de formation professionnelle, il démarché les entreprises par l'intermédiaire de son "call center" ou reçoit des demandes de stages de leur part, par l'intermédiaire de son site internet notamment. Il se charge ensuite de trouver le bon prestataire qui intervient auprès des entreprises au nom de Place de la Formation, dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Le courtier parvient à acheter les formations à un prix inférieur à celui du marché puisqu'il se charge, à la place de l'organisme sélectionné, des activités commerciales et administratives, notamment des démarches auprès des Opca. Il revend ensuite ces prestations au prix du marché.

PRISE EN CHARGE DE LA DEMANDE "DE A À Z"

"Nous sommes partis d'un triple constat", explique Jérôme Lesage. "La demande de formation est considérable, l'offre est pléthorique et extrêmement atomisée, la gestion organisationnelle, administrative et financière liée aux actions en formation lourde et complexe. Nous avons réfléchi à un système permettant d'alléger les démarches des entreprises, tel un courtier en immobilier." L'entreprise bénéficie des services d'un conseiller en formation qui prend en charge sa demande de A à Z: recherche du prestataire correspondant le mieux à son besoin, analyse de son budget, prise en charge des démarches administratives, etc. Place de la Formation travaille avec "près de 200 entreprises", en particulier Sodexo, Lafarge, Vivendi, le Club Med, Air liquide, Toyota, l'Ucanss...

Le courtier s'appuie sur un réseau de "plus de 7 000 organismes de formation" sélectionnés selon un process comportant plusieurs étapes. En premier lieu, Place de la Formation spécifie la demande de formation de l'entreprise et l'adresse aux organismes du marché susceptibles d'y répondre. Si c'est le cas, ils lui adressent un programme et un budget. Le courtier vérifie dans le même temps si le prestataire a une réelle existence juridique ; il procède à des vérifications comptables et s'assure qu'il n'est adossé à aucun mouvement sectaire. La démarche qualité se poursuit par un entretien téléphonique avec le dirigeant de l'organisme, un appel passé à trois de ses clients, un entretien avec le formateur, une évaluation à chaud de la formation et à froid un mois après, auprès de l'entreprise ou du bénéficiaire de l'action lorsqu'il s'agit d'un DIF (droit individuel de formation).

GAIN DE TEMPS

"Place de la Formation nous fait gagner du temps et allège nos démarches administratives", témoigne Jacques Berger, directeur administratif et financier des agences photographiques Roger-Viollet et La Parisienne (45 salariés au total), qui regrette que son Opcia n'ait pas pu lui rendre un tel service. La société Environnement SA, qui emploie un nombre plus conséquent de personnes (250 salariés), fait le même constat: "face au maquis des organismes de formation, l'intervention d'un intermédiaire est très efficace. D'autant plus que les salariés sont de plus en plus amenés à rechercher eux-mêmes leur formation", déclare son président François Gourdon. "Le manque de connaissance des dispositifs de formation par les salariés est un vrai problème", ajoute-t-il. Et selon lui, "les PME subissent la formation et la perçoivent comme une contrainte."

"Il faudrait avoir une vraie stratégie d'audit des besoins de formation des entreprises", souligne Laurent Wauquiez. "Que pouvez-vous faire dans ce domaine?", demande le ministre aux représentants des deux Opcia interprofessionnels et interbranches présents. "C'est notre métier de base", lui répond Laurent Pichelin, directeur général adjoint d'Agefos PME. "Nous rendons visite à nos adhérents au moins une fois par an. Ensuite, tout dépend des besoins et des attentes des entreprises." "Certains chefs d'entreprise ne sont pas convaincus du bien fondé de la formation", confirme François Gourdon. "La formation ne va pas de soi", remarque également Laurence Carlinet, directrice du développement d'Agefos PME, "et si l'on ne fait pas l'effort d'aller à leur rencontre, on observe en effet ce type de réactions, notamment dans les PME/TPE. C'est pourquoi les Opcia doivent avoir un vrai rôle d'accompagnement après un véritable diagnostic emploi/GPEC et parfois en termes d'évaluation des savoirs de base".

RÉPONDRE AUX BESOINS DES PME/TPE

"Le système n'encourage pas [les Opca] à aller débusquer les PME/TPE", observe Laurent Wauquiez. Agefos PME, qui compte parmi ses adhérents "80% de TPE", ne partage pas ce constat: "nous n'avons pas intérêt à faire du chiffre mais au contraire à nous adapter à la demande des entreprises. La mutualisation des fonds nous permet de nous adapter aux cycles et aux besoins de formation différents d'une PME à l'autre." De plus, "ce sont les petites entreprises qui ont majoritairement recours au contrat de professionnalisation. C'est dans notre intérêt de les aider à trouver la meilleure solution" en la matière. "Nos deux réseaux sont 'non captifs'. Ils sont librement choisis par les entreprises et les branches", précise également Yves Hinnekint, directeur d'Opcalia. Ils ont donc intérêt à s'attacher à la qualité des services qu'ils rendent et à la plus-value de leurs prestations respectives s'ils veulent attirer des adhérents et les fidéliser.

"Mais comment faire pour que les PME/TPE accèdent mieux aux fonds de la formation?", insiste le ministre. "En poursuivant notre effort dans le domaine de la dématérialisation, de la simplification des tâches administratives pour pouvoir faire davantage de conseil", répondent les deux Opca. Ils rappellent, en outre, que la dernière réforme a rendu le dispositif complexe en renvoyant aux branches le soin d'adapter l'accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003 et de mettre en oeuvre la loi du 4 mai 2004. Sur la centaine d'Opca, "certains gèrent mieux la difficulté que d'autres". Ce que Place de la Formation parvient à faire, parce qu'il n'est pas un Opca, ces derniers pourront peut-être le faire plus aisément après la révision de leurs missions qui est au programme de la réforme en cours. "Moins de contrôles paperassiers, une simplification administrative nous permettront de faire du sur-mesure à grande échelle", observent les deux réseaux interprofessionnels.

PLACE DE LA FORMATION ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Par ailleurs, Place de la Formation précise qu'il entend désormais "s'intéresser" également "à la formation des demandeurs d'emploi". Laurent Wauquiez saisit la balle au bond et propose au courtier de participer à "une expérimentation rapide aux côtés de Pôle emploi, dans une région". "Il faut, dit-il, que la formation soit un levier de retour à l'emploi davantage utilisé qu'il ne l'est aujourd'hui". Jérôme Lesage accepte la proposition du ministre.